

# COMMUNIQUÉ

## CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES

Le mercredi 13 mai à 15h00 à l'Hôtel de Ville, Grande Salle Gustave-Héon, il sera procédé publiquement par voie de tirage au sort, à partir de la liste électorale en cours, à la désignation des personnes qui seront appelées à être inscrites sur la liste préparatoire du jury de la Cour d' Assises.

> nombre de jurés à désigner pour la Ville de Bernay : 8

> nombre de personnes devant être tirés au sort : 24

Un juré est un citoyen tiré au sort sur les listes électorales pour siéger à la cour d'assises. Il participe aux côtés des magistrats professionnels au procès des personnes accusées de crime : Infraction la plus grave punissable par une peine de prison (homicide volontaire ou viol par exemple). Le juré exerce pleinement la fonction de juge. Si vous êtes retenu pour siéger lors d'une session d'assises, vous êtes obligé de le faire sauf s'il y a un motif grave qui vous en empêche. Vous devez respecter certaines obligations. Vous avez droit à des indemnités.

Les jurés d'assises sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises.



**Manuel CHEVALLIER**

Directeur Communication, chargé des relations avec la presse

Téléphone : 02 32 46 63 33 - 06 26 61 03 26

Courriel : manuel.chevallier@bernay27.fr



**BERNAYLAVILLE.FR**